



KIOSQUES

Les kiosques bénéficient d'un espace de 100 pi² et sont installés rue Sainte-Catherine entre les rues Saint-Hubert et Papineau. Un groupe désirant occuper un espace double ou d'une plus grande superficie doit en faire la demande au comité organisateur et acquitter les frais associés.

AMÉNAGEMENT DES KIOSQUES

Les groupes louant un espace doivent assumer les coûts associés à l'aménagement de l'espace utilisé. Les groupes utilisant leur propre tente doivent obligatoirement se munir de blocs d'ancrage, soit un pour chaque patte, et devront également présenter une preuve qu'elles ont été ignifugées dans les douze (12) mois précédant l'événement.

ÉLECTRICITÉ

Aucun point de ravitaillement à l'électricité n'est fourni par Fierté Montréal. Il est de la responsabilité du groupe locateur de faire les démarches pour prendre une entente avec un commerce environnant afin d'obtenir de l'électricité. Lorsqu'il y a entente avec un commerce pour un branchement électrique, celui-ci doit être effectué par l'arrière (ne pas traverser la rue) et tout fil doit être collé au sol avec un ruban adhésif.

HEURES D'OPÉRATIONS

La journée communautaire débute à 11 h et se termine à 17 h. Nous demandons à tous les groupes d'avoir terminé le montage du kiosque à 10 h 45 et de ne rien ranger avant 17 h. Le matériel loué à Fierté Montréal sera récupéré à partir de 17 h.

ENVIRONNEMENT

Chaque groupe est responsable de tenir leur espace propre pendant et au départ de l'événement. Fierté Montréal mettra à disposition des sacs à déchets pour chaque kiosque.

- La distribution excessive de matériel non recyclable ou non compostable est interdite. Cela inclut, entre autres, les sacs de plastique et les objets promotionnels contenus dans des emballages individuels.

- Les groupes doivent respecter les exigences de la ville de Montréal en termes de tri des déchets.
- Le non-respect de ces réglementations peut contrevenir à une future participation du groupe au festival.

COLLECTE DE FONDS

Les groupes pourront, sur demande préalable, vendre des produits à l'exception de tout produit alcoolisé et de toute nourriture cuite sur place, afin de leur permettre de recueillir des fonds pour leur organisation. Fierté Montréal se réserve le droit de refuser la vente de certains articles. Ce refus pourrait survenir pour des questions de concurrence avec certains commerces avoisinants, la nature du produit ou par la demande explicite du promoteur de la rue, soit la SDC du Village. C'est pourquoi il est préférable d'aviser Fierté Montréal afin d'éviter de fâcheux problèmes.

REMBOURSEMENT

Aucun remboursement des frais d'inscription à la journée communautaire.

POLITIQUE DE NON-DISCRIMINATION

Fierté Montréal s'est doté d'une politique d'inclusion. Les groupes locateurs doivent obligatoirement adhérer aux principes suivants : Fierté Montréal soutient l'accès à l'égalité et interdit toute discrimination concernant l'origine ethnique ou nationale, les croyances, la couleur, les convictions religieuses ou politiques, l'orientation sexuelle, la langue, le sexe, l'âge, le revenu, l'identité sexuelle ou le fait d'avoir une incapacité, d'être séropositif(ve) ou atteint-te du sida.

Fierté Montréal se réserve le droit de refuser toute entité ne respectant pas les valeurs ou la mission de l'organisme. Les groupes véhiculant du racisme, de la xénophobie, de l'homophobie, de la lesbophobie, de la transphobie ou faisant la promotion de conflits géopolitique et religieux seront automatiquement refusés et ne pourront participer à la journée communautaire ni au défilé de la Fierté. la journée communautaire.

Les armes à feu ne sont pas autorisées.

TOUTE PARTICIPATION À LA JOURNÉE COMMUNAUTAIRE EST SUJETTE À L'APPROBATION
DU COMITÉ ORGANISATEUR DE FIERTÉ MONTRÉAL.